



éduquer à la citoyenneté mondiale

Tandems solidaires 2024-2025 Règlement d'intervention

Préambule

L'Éducation à la Citoyenneté Mondiale (ECM) est un outil majeur pour favoriser l'ouverture au monde des jeunes bourguignons-franc-comtois, leur appréhension de l'interculturalité et leur engagement solidaire et citoyen. Cet enjeu s'inscrit dans le cursus scolaire français depuis les circulaires n°34 du 8 octobre 2009 et n°186 du 24 octobre 2011 parues au Bulletin Officiel du Ministère de l'Éducation Nationale, qui encouragent les établissements à développer des projets dits d'EAD-SI (Éducation Au Développement et à la Solidarité Internationale). Il a été renforcé plus récemment, via les circulaires n° 2016-092 du 20-6-2016, impliquant le développement d'un véritable parcours citoyen des élèves de la maternelle au lycée ainsi que la circulaire du 24 septembre 2020 qui inscrit l'éducation au développement durable dans l'Agenda mondial 2030 de l'ONU. Cette ouverture des élèves à l'international est également l'une des cinq missions de l'Enseignement Agricole français.

Parallèlement, les secteurs de la coopération et de la solidarité internationale sont dynamiques : plusieurs centaines d'associations mènent aujourd'hui des projets autour du Développement et de la Solidarité Internationale en Bourgogne-Franche-Comté. Elles figurent comme des ressources potentielles pour les équipes pédagogiques de la Région académique de Bourgogne-Franche-Comté.

Le réseau régional des acteurs de la coopération et de la solidarité internationale, **Bourgogne-Franche-Comté International**, fédère les organisations actives dans ce domaine dans le but de coordonner et de renforcer l'impact et la qualité des actions menées - localement ou à l'international - mais également de faciliter l'information et l'accompagnement du plus grand nombre.

Dans le cadre d'une convention de partenariat avec la Région académique de Bourgogne-Franche-Comté, BFC International appuie, conseille, forme et informe les équipes pédagogiques du premier et du second degré dans la mise en place d'actions éducatives dans le domaine de l'éducation à la citoyenneté mondiale. Il produit également des outils pédagogiques et valorise les résultats des actions mises en place, en lien avec les collectivités territoriales impliquées dans le dispositif, dans une logique de véritable politique publique pour la citoyenneté.

I. Objectifs des « Tandems Solidaires »

Les « Tandems Solidaires », constituent un dispositif pilote et pluri-acteurs coordonné par la Région académique de Bourgogne-Franche-Comté et Bourgogne-Franche-Comté International, avec le soutien de plusieurs collectivités territoriales de Bourgogne-Franche-Comté notamment la Région, les Départements du Jura, du Territoire de Belfort et du Doubs, les Villes de Belfort, de Dijon, de Besançon et de Nevers.

Il a pour objectif principal de favoriser l'ouverture au monde des jeunes bourguignons-franc-comtois, leur appréhension de l'interculturalité et leur engagement solidaire et citoyen par le biais de l'Éducation à la Citoyenneté Mondiale (ECM), au sein des établissements scolaires des deux académies et des établissements relevant de l'Enseignement Agricole également.

Il vise plus spécifiquement à :

- véhiculer une vision positive et non misérabiliste de la coopération et de la solidarité internationale ;
- favoriser la prise de conscience des interdépendances entre le local et l'international ;
- amener les élèves à réfléchir sur la dimension internationale de la citoyenneté ;
- favoriser l'esprit critique ;
- permettre aux élèves d'être acteurs de leurs apprentissages en favorisant l'utilisation d'outils / d'activités participatives.

Il s'articule autour de la constitution de binômes composés d'une association engagée dans le domaine de la solidarité internationale et/ou du développement durable et d'un groupe d'élèves (une classe entière, plusieurs classes, un club...) et de son équipe éducative. Les parties prenantes des « Tandems Solidaires » sont réunies autour d'un projet éducatif d'ECM pour la durée d'une année scolaire.

Les enjeux des « Tandems Solidaires » sont de sensibiliser les jeunes aux grands déséquilibres mondiaux et aux mécanismes du développement, explorer la dimension sociale et internationale du développement durable, faire prendre conscience de la nécessité de construire un autre monde solidaire, respectueux des droits humains, attaché à la préservation de l'environnement.

II. Critères de recevabilité des candidats

Tous les **établissements scolaires** implantés sur le territoire régional relevant de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement agricole peuvent être candidats soit :

- les écoles maternelles et primaires,
- les collèges,
- les établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA)
- les lycées d'enseignement général, technologique ou professionnel,
- les centres de formation d'apprentis (CFA),
- les centres scolaires hospitaliers,
- les instituts médico-éducatif (IME),
- les établissements agricoles publics : lycées d'enseignement général et technologique agricole (Legta), lycées professionnels agricoles (LPA) et centres de formations d'apprentis (CFA) ou centres de formations professionnelles et de promotion agricoles (CFPPA),
- les Maisons familiales et rurales (MFR),
- les établissements d'enseignement agricole privés : réseau CNEAP.

Les **associations candidates** doivent avoir leur siège situé en Bourgogne-Franche-Comté ou doivent pouvoir justifier d'activités menées sur le territoire. Elles doivent pouvoir justifier d'une expérience en matière d'actions éducatives et/ou d'une expertise dans le domaine de la coopération, de la solidarité internationale et/ou du développement durable.

Le comité de pilotage se réserve la possibilité d'étudier et de soutenir des candidatures émanant de structures aux statuts particuliers non prévus dans le cadre du règlement (EPCC, etc.) afin d'accompagner au mieux les acteurs concernés dans la réalisation de leurs projets et de les orienter si nécessaire vers les outils et dispositifs les plus adaptés à leurs besoins (appels à projet "Éducation à la Citoyenneté et à la Solidarité internationale" de la Région Bourgogne-Franche-Comté, de la Ville de Besançon, du Département du Jura, du Département du

Territoire de Belfort, etc.).

Les associations et les établissements scolaires candidats doivent respectivement définir au sein de leurs équipes au minimum une personne référente pour le projet.

III. Eligibilité des projets

Le projet mené par le Tandem devra compter au minimum 3 interventions de l'association au cours de l'année scolaire pour s'inscrire dans une logique de processus éducatif et non de sensibilisation ponctuelle.

Les projets éducatifs sont examinés et sélectionnés au regard du respect des objectifs spécifiques du dispositif (cf. partie I). Une attention particulière sera portée aux projets des zones enclavées, rurales ou urbaines.

Les projets accompagnés par le dispositif des "Tandems Solidaires" peuvent être menés dans des cadres pédagogiques divers, permettant aux enseignants et personnels des établissements d'enseignement d'adapter chaque projet au cadre qui leur paraît le plus pertinent. Parmi ces cadres on peut lister :

- les enseignements disciplinaires ;
- les projets interdisciplinaires (comme les chefs d'oeuvre en lycées professionnels par exemple) ;
- les dispositifs Ulis (unité localisée pour l'inclusion scolaire), UPE2A (unité pédagogique pour élèves allophones arrivants), Segpa (section d'enseignement général et professionnel adapté) ;
- l'accompagnement personnalisé (AP) ;
- les associations d'élèves (Maison des Lycéens, Club Solidarité, Junior association, Club UNESCO, etc.) ;
- les conseils d'élèves (délégués de classe, conseils de vie collégienne, conseils de vie lycéenne, éco-délégués, etc.).

Certains types de projets sont exclus du dispositif, notamment car ils peuvent bénéficier d'autres dispositifs d'accompagnement spécifiques :

- les projets éducatifs dont la finalité principale est une collecte et/ou un appel aux dons pour soutenir une action de terrain de l'association,
- les projets éducatifs focalisés uniquement sur une problématique locale, sans lien avec l'international,
- les projets de chantiers de jeunes à l'international (un projet de Tandem Solidaire peut néanmoins être positionné en amont ou en aval de la mobilité des jeunes).

IV. Fonctionnement des « Tandems Solidaires »

Le déroulement des « Tandems Solidaires » suit le rythme de l'année scolaire :

- **Avant le 18 octobre 2024** : les associations et les établissements scolaires sont invités à déposer leurs candidatures (via un formulaire en ligne accessible au lien suivant : *lien vers le formulaire à venir*).
- **De juin à octobre 2024** : formalisation des Tandems et concertation entre l'association et la personne référente au sein de l'équipe éducative pour la définition d'un calendrier, le choix d'un thème et des actions à mener.

Un comité de pilotage se réunira **vendredi 25 octobre 2024** pour sélectionner les Tandems Solidaires accompagnés pour l'année scolaire 2024-2025. Ce dernier portera une attention particulière à la qualité des projets, à la répartition des Tandems Solidaires sur le territoire régional et à la répartition des Tandems par niveaux scolaires.

- **Les 6, 7, 13, 14 décembre 2024** : une journée de formation obligatoire pour tous les nouveaux Tandems 2023-2024. Pour les enseignants ou personnels de l'Éducation Nationale, cette formation s'inscrit dans le cadre du Plan régional Académique de Formation (PrAF).
- **De décembre 2024 à mars 2025** : dépôt des dossiers de demande de subvention auprès de la collectivité de référence du Tandem, avec l'appui de l'équipe d'animation du dispositif.
- **Le 26 mars 2025** : une demi-journée de rencontre à mi-parcours sera proposée à l'ensemble des Tandems Solidaires avec l'objectif d'échanger sur les actions, terminées, en cours et à venir.

- **A l'issue du projet** : chaque Tandem devra valoriser, à la manière de son choix (par écrit, à l'occasion d'une manifestation de fin d'année...) les échanges et les travaux réalisés par les élèves, notamment auprès des autres classes de l'établissement, des parents, des représentants des académies de Dijon, de Besançon, de BFC International et des agents et élus des collectivités territoriales. BFC International pourra accompagner à l'organisation de temps de restitution. En fin d'année scolaire, un bilan des activités menées devra être réalisé. Une fiche bilan type sera transmise par BFC International, complétée par les référents pédagogiques et associatifs de chaque Tandem, et envoyée ensuite aux partenaires techniques et financiers du dispositif.
- **Rencontres de l'Éducation à la Citoyenneté Mondiale** : chaque année, en fin d'année scolaire, BFC International organise, en partenariat avec la région académique de Bourgogne-Franche-Comté, les Rencontres régionales de l'Éducation à la Citoyenneté Mondiale. Cette journée d'échanges offre généralement un temps d'information par des spécialistes le matin et des ateliers pratiques l'après-midi. Les Tandems Solidaires sont systématiquement invités à valoriser leurs projets au cours de cette rencontre auprès d'un public multi-acteurs (enseignants, chefs d'établissement, chercheurs, agents et élus de collectivités, agents et responsables académiques, etc.). Pour les enseignants ou personnels de l'Éducation Nationale, cette rencontre peut s'inscrire dans le cadre du Plan Académique de Formation (PAF). Afin de valoriser le dispositif, il est demandé aux Tandems de prendre des photos (élèves au travail - de dos ou floutés si aucun accord de droit à l'image n'a été signé au préalable par les représentants légaux - intervention(s) de l'association, panneaux ou autres productions réalisés) et de réaliser des actions concrètes avec les élèves.

V. Accompagnement des « Tandems Solidaires »

a. Accompagnement technique

Pour faciliter la mise en place des actions éducatives, les tandems constitués bénéficient d'un appui technique de BFC International et des chargés de mission désignés par le service de la DRAREIC de la Région académique de Bourgogne-Franche-Comté (voir liste des contacts en fin de règlement). Un **service de conseil** et de **ressources documentaires** est notamment proposé. Un guide du participant est notamment disponible au lien suivant : [cliquez ici](#).

Une **journée de formation minimum**, gratuite et obligatoire pour les nouveaux participants au dispositif (membres d'association et/ou personnel de l'Éducation Nationale), sera proposée (cf. partie IV). Aussi, il est fortement déconseillé aux nouveaux tandems de débiter les interventions avant ces dates.

b. Accompagnement financier

Chaque Tandem bénéficiera d'un appui financier forfaitaire de 500€ pour la mise en place de ses actions. Chaque Tandem Solidaire sera accompagné pour répondre à l'appel à participation ou l'appel à projets de sa collectivité référente. L'accompagnement technique et financier pourra prendre fin si le fonctionnement du dispositif, présenté dans la partie précédente, n'est pas respecté. La mise en place de ce dispositif peut être intégrée dans le Projet d'Établissement et dans le cadre d'autres démarches plus globales comme l'Agenda 21 et l'Établissement en démarche de développement durable (E3D).

Attention, le versement de la subvention à l'établissement scolaire peut être effectué tardivement dans le courant de l'année, en fonction de la date de dépôt de la demande auprès de la collectivité de référence.

Éligibilité des dépenses :

- Prestations d'intervention pour les salariés et bénévoles de l'association partenaire du Tandem : dans la limite de 50% de la somme allouée par la collectivité
- Prestations d'intervention d'un autre intervenant extérieur (partenaire international par ex)
- Frais de déplacement des intervenants et/ou des élèves dans le cadre du projet
- Achat de matériels pédagogiques
- Frais liés à la réalisation d'une production ou d'une action concrète de solidarité par les élèves
- Les frais d'investissement, sauf quand le projet commun les justifie, sont inéligibles.

VI. Suivi du dispositif

Un comité de pilotage composé de représentants de la Région académique, de BFC International et des collectivités territoriales partenaires du dispositif, assure le suivi, la mise en œuvre et le choix des orientations du dispositif et la sélection des « Tandems solidaires ».

VII. Contacts

Agathe PROCAR, responsable du Pôle Éducation à la citoyenneté mondiale au sein du réseau BFC International

Courriel : agathe.procar@bfc-international.org

Charlotte ANÉ, chargée de mission éducation à la citoyenneté mondiale au sein du réseau BFC International

Courriel : charlotte.ane@bfc-international.org

Pauline DEYME, référente Tandems Solidaires pour la Délégation Régionale Académique aux Relations Européennes, Internationales et à la Coopération (DRAREIC), site de Dijon

Christelle GIRARDOT, référente Tandems Solidaires pour la Délégation Régionale Académique aux Relations Européennes, Internationales et à la Coopération (DRAREIC), site de Besançon

Courriel : tandems.solidaires@bfc-international.org